



■ Code de Déontologie du Coaching

◆ 1. Engagements et responsabilités du coach

1.1 Respect et bienveillance

Le coach s'engage à exercer son activité dans un cadre **bienveillant, respectueux et sans jugement**. Il favorise un espace de confiance permettant au coaché de s'exprimer librement et en toute sécurité.

1.2 Confidentialité et protection des données

Le coach garantit la **confidentialité totale** des échanges, sauf obligation légale contraire. Aucune information personnelle du coaché ne sera divulguée sans son consentement explicite.

1.3 Neutralité et absence de conflit d'intérêt

Le coach adopte une posture **neutre et impartiale**. Il veille à ne pas imposer ses opinions ou croyances et s'abstient de toute influence contraire à l'intérêt du coaché.

1.4 Respect des limites professionnelles

Le coaching n'est ni une thérapie ni une pratique médicale. Si une problématique dépasse son champ de compétence, le coach oriente le coaché vers un professionnel qualifié.

◆ 2. Engagements du coaché

2.1 Implication et engagement personnel

Le coaché s'engage à être **actif et responsable** dans son processus de coaching. Il est pleinement impliqué dans la démarche et applique les outils proposés pour progresser.



2.2 Respect du cadre du coaching

Le coaché s'engage à respecter :

- ✓ La durée et la fréquence des séances convenues.
- ✓ Les règles de confidentialité partagées.
- ✓ L'éthique et le cadre défini dès la première séance.

◆ 3. Cadre du coaching

3.1 Définition des objectifs

Les objectifs du coaching sont définis **ensemble** lors des premières séances et peuvent être ajustés si nécessaire.

3.2 Responsabilités respectives

Le coach **accompagne**, soutient et questionne, mais ne prend **aucune décision** à la place du coaché. Ce dernier reste **acteur de son évolution** et assume la responsabilité des choix qu'il fait.

3.3 Fin du coaching

Le coaching prend fin lorsque :

- Les objectifs fixés sont atteints.
- Le coaché estime ne plus avoir besoin d'accompagnement.
- Le coach juge que le coaching ne répond plus aux besoins du coaché.

En cas d'arrêt anticipé, un bilan est réalisé pour **clôturer l'accompagnement** dans de bonnes conditions.



◆ 4. Conditions financières et annulations

4.1 Paiement et engagement financier

- ✓ Le paiement des séances se fait selon les modalités établies en début d'accompagnement.
- ✓ Toute séance réservée et non annulée dans les délais convenus reste due.

4.2 Annulation et report

- ◆ Une annulation ou un report de séance doit être notifié **au moins 48h à l'avance**.
- ◆ En cas de retard, la séance est écourtée du temps correspondant.

◆ 5. Respect du code de déontologie

Le coach et le coaché s'engagent à respecter ce **code de déontologie** afin d'assurer un accompagnement **éthique, efficace et aligné avec leurs valeurs respectives**.